

LA DICTÉE DES ÉTOILES 2020

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : DÉFINITION

- Le concours de dictée en langue française **La dictée des étoiles** est organisé par l'Ambassade de France à Rome, l'Institut français Milano et le Dipartimento di Lingue e Letterature Straniere de l'université de Milan.
- L'édition 2020 de **La dictée des étoiles** est parrainée par : l'Ambassade de France à Rome, l'IF Milano, l'université de Milan, les éditions De Agostini Scuola, la SNCF, la crêperie *Maison bretonne* et Education First.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

- La dictée est ouverte à tous ; cependant, pour donner toutes leurs chances aux personnes de langue italienne, les personnes de langue maternelle française ainsi que les personnes scolarisées en France ou dans un lycée français à l'étranger ne pourront pas s'inscrire.
- Nouveauté 2020 : les professeurs de français du système éducatif italien peuvent s'inscrire à la dictée à condition de ne pas être de langue maternelle française. Ils concourront dans la catégorie niveau C1/C2.
- Le texte de la dictée comprend trois niveaux:

niveau B1 (intermédiaire)

niveau B2 (avancé)

niveau C1/C 2 (supérieur)

- Les participants devront auto certifier leur niveau de français au moment de l'inscription et déclarer, via le formulaire, que leur niveau de français n'est, en aucun cas, supérieur au niveau de la catégorie choisie.

ARTICLE 3 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Inscription au concours :

du 20 février au 14 mars 2020

à partir du formulaire disponible sur le site de l'Institut français Milano
à l'adresse: www.institutfrancais.it/milano

ARTICLE 4 : DÉROULEMENT

- **La dictée des étoiles** se déroulera le samedi 21 mars 2020 dans les locaux de l'Institut français Milano, Corso Magenta 63, 20123 Milan, au CinéMagenta63.
- 9h00 : accueil et enregistrement des participants
- 9h45 : début de la dictée

Il s'agit d'une dictée progressive : les candidats des trois catégories feront la première partie de la dictée ; les candidats de la catégorie B2 et C1-C2 continueront à faire la deuxième partie de la dictée ; les candidats de la catégorie C1-C2 feront aussi la troisième partie.

Aucun candidat ne pourra quitter la salle avant la fin de la dictée.

ARTICLE 5 : CORRECTION

- Le jury sera constitué de correcteurs choisis par les organisateurs de **La dictée des étoiles**.
 - Notation :
Un demi-point sera décompté pour chaque mot mal orthographié
Un quart de point pour chaque faute de signe (accents, traits d'union, cédilles)
Un point pour chaque faute de grammaire
Deux points pour un mot non écrit (blanc) ou un non-sens.
Un seul point sera décompté s'il y a plusieurs fautes dans le même mot ou si le mot se répète dans la dictée.

La ponctuation est dictée mais ne compte pas. En revanche les majuscules omises ou, au contraire, indiquées par erreur figurent au nombre des fautes décomptées.

Les ouvrages de référence pour l'orthographe sont *Le Petit Larousse Illustré*, *Le Petit Robert*, en leurs dernières éditions (les graphies prises en compte sont celles figurant en entrées des articles de ces dictionnaires).

Les copies sont la propriété des organisateurs, elles ne seront en aucun cas remises aux participants.

ARTICLE 6 : PROCLAMATION DES RÉSULTATS

- Les participants ayant obtenu les trois meilleurs résultats de chaque catégorie seront sélectionnés. En cas d'ex-æquo, un tirage au sort départagera les candidats.
- La liste des lauréats de chaque catégorie sera annoncée lors de la cérémonie de remise des prix qui se déroulera à la suite de la dictée.
- Seuls les résultats des lauréats seront donnés publiquement.

ARTICLE 7 : PRIX

Les gagnants du concours **La dictée des étoiles** se verront attribuer de nombreux lots offerts par l'Institut français Milano, le Dipartimento di Lingue e Letterature Straniere de l'université de Milan ainsi que les éditions De Agostini, la SNCF et la crêperie *Maison bretonne*.

ARTICLE 8 : DROIT À L'IMAGE

La participation à ce concours sous-entend l'acceptation de la renonciation au droit à l'image comme stipulé ci-dessous.

l'Institut français Milano e l'Università degli Studi di Milano

- sono liberi di utilizzare, in qualunque forma e modo, in Italia e all'estero, la Sua immagine e le Sue prestazioni, senza limitazioni di vincolo, per tutti i fini, anche se solo connessi, dell'attività svolta da (società/azienda/studio);
- saranno proprietari esclusivi e titolari di ogni diritto di sfruttamento economico, in ogni forma e modo, con ogni facoltà, della Sua immagine e delle Sue prestazioni;
- sono liberi di effettuare elaborazioni, trasformazioni, e duplicazioni della Sua immagine e delle Sue prestazioni, in qualunque formato e con qualunque mezzo;
- possono cedere a terzi la Sua immagine e la Sua prestazione senza limitazione alcuna;

Sarà facoltà dell'Institut français Milano, e per tutto quanto fin qui convenuto, nonché per quanto eventualmente spettante in virtù delle attuali disposizioni in materia di diritto d'autore, rinuncia alla corresponsione di qualsivoglia compenso e/o rimborso spese.

Informativa sui sensi d. lgs n. 196/2003 "Codice in materia di protezione dei dati personali"